

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2020
Séance du 28 février 2020
N° 34

Objet : Acquisition d'un camion Ampliroll-grue pour le bassin de collecte de Digne-les-Bains : approbation de l'opération, plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la DETR

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n° 4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2020

Application agréée f.legalisate.com

99_DE-014-200067437-20200226-34_28022020

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes agglomération est engagée dans la démarche « *Extension des consignes de tri et optimisation de la collecte* » au titre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Cette démarche tend à harmoniser les consignes de tri sur le territoire de l'agglomération ; elle prend forme notamment avec le passage des Points d'Apport Volontaire « bi-flux » en « tri-flux », ce qui signifie que le verre, le papier et les emballages sont collectés séparément. Cette harmonisation a pour objectif, d'une part de rendre plus lisibles les consignes de tri et donc d'améliorer la pré-collecte à travers l'éducation de l'usager, et d'autre part d'optimiser la qualité des matières collectées en vue de leur recyclage. Provence Alpes agglomération souhaite ainsi augmenter ses performances de tri, optimiser les coûts de collecte et réduire ses tonnages d'ordures ménagères destinés à l'enfouissement.

Dans les mois qui viennent, plusieurs Points d'apport volontaire à ordures ménagères en colonnes enterrées seront positionnés sur la commune de Digne-les-Bains. Le projet implique dans un premier temps l'installation des colonnes de tri et d'ordures ménagères (OM) sur le bassin dignois et à la suite de cela, le vidage régulier des colonnes OM. Cela nécessite l'utilisation d'un véhicule spécifique de type Ampliroll-grue équipé d'un bras de levage. Or, le bassin dignois ne dispose actuellement pas d'un tel véhicule.

À long terme, la mise en place de la taxe incitative sur le territoire de l'agglomération induira le remplacement des conteneurs OM par des colonnes. Leur ramassage relevant de la compétence de l'agglomération et devant être assuré au moins une fois par semaine par obligation sanitaire, il ne sera pas possible à long terme de mutualiser l'utilisation d'un camion entre différents bassins.

L'opération proposée ici consiste en l'achat d'un camion Ampliroll-grue et de deux compacteurs monobloc à alimentation hydraulique pour le bassin de collecte dignois, afin de mener à bien les opérations d'installation des colonnes de tri sur la commune de Digne-les-Bains ainsi que l'installation puis le vidage des colonnes à ordures ménagères sur le bassin dignois.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 280 000 € H.T. Provence Alpes agglomération sollicite la DETR à hauteur de 70 000 €, soit 25% du montant total.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'acquisition d'un camion Ampliroll-grue avec bras de levage et de deux compacteurs à alimentation hydraulique dans le cadre du changement de schéma de pré-collecte et de collecte du tri sélectif pour un montant de 280 000 € H.T. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	280 000 €
Recettes H.T.....	280 000 €
Dont :	
- Subvention DETR 2020 (25%).....	70 000 €
- Autofinancement PAA (75%).....	210 000 €

- D'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2020

Application agréée E légalisée en ligne

99_DE-004-200067437-20200226-34_26#22020

